

Signature du

# Contrat Local de Santé

Une stratégie au service des habitants des territoires

**Guingamp  
Paimpol**  
AGGLOMÉRATION

LEFFARMOR  
communauté

Le 7 octobre 2021

Saint-Agathon – salle la Grande Ourse

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Bretagne

**Guingamp  
Paimpol**  
AGGLOMÉRATION

**LEFFARMOR**  
communauté

  
PAYS de GUINGAMP  
BRO WENGAMP

  
Région  
**BRETAGNE**

  
**Côtes  
d'Armor**  
le Département

  
santé  
famille  
retraite  
services

  
SÉCURITÉ SOCIALE  
l'Assurance  
Maladie  
CÔTES D'ARMOR

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Bretagne

  
académie  
Rennes  
direction des services  
départementaux  
Côtes d'Armor  
Éducation  
nationale

  
ENSEIGNEMENT  
PRIVE  
CATHOLIQUE  
CÔTES D'ARMOR

## Sommaire

<i>En résumé... Comprendre la démarche.....</i>	<i>3</i>
<i>Qui sont les signataires du Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp ? .....</i>	<i>3</i>
<i>Le Contrat Local de Santé, c'est quoi ? .....</i>	<i>4</i>
<i>La finalité d'un Contrat Local de Santé.....</i>	<i>4</i>
<i>Les grandes étapes de la démarche.....</i>	<i>4</i>
<i>Quelques chiffres .....</i>	<i>4</i>
<i>Des problématiques locales qui nécessitent des réponses stratégiques et opérationnelles .</i>	<i>5</i>

## Contact presse

Amélie RABAUD – Chargée de mission santé & Coordinatrice du Contrat Local de Santé – [a.rabaud@guingamp-paimpol.bzh](mailto:a.rabaud@guingamp-paimpol.bzh) / 02.96.40.23.87

## En résumé... Comprendre la démarche

**Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté et l'ARS Bretagne s'engagent pour un nouveau Contrat Local de Santé (2021-2026).**

Après une année de co-construction, de recueil de données quantitatives, de groupes de travail et d'une enquête auprès de la population, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté s'engagent aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et de ses partenaires au déploiement d'un second Contrat Local de Santé (2021-2026). Ce travail de collaboration a favorisé l'identification des besoins et la priorisation d'enjeux de santé du territoire permettant d'aboutir à la rédaction d'actions partagées. **Ce plan d'actions exprime la volonté politique et stratégique d'engager une feuille de route commune en matière de santé.**

La signature officielle du Contrat Local de Santé est l'occasion de partager les enjeux de cette démarche territoriale et d'affirmer la volonté des élus et partenaires d'agir en faveur de la santé, pour et avec les habitants.

## Qui sont les signataires du Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp ?

Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, l'ARS Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, la Préfecture des Côtes d'Armor, la Région Bretagne, la CPAM des Côtes d'Armor, la CARSAT Bretagne, la MSA d'Armorique, l'Éducation Nationale, l'Enseignement Catholique des Côtes d'Armor.

Les institutions signataires se mobilisent et s'engagent ensemble à suivre la mise en œuvre du plan d'actions.

## Le Contrat Local de Santé, c'est quoi ?

- Le contrat local de santé a été introduit par la loi Hôpital Patient Santé Territoire de 2009 et réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé de 2016.
- Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, **il vise à mettre en lien les démarches locales de santé avec les priorités du Projet Régional de Santé** à travers un **programme d'actions** déployé sur **5 ans** au plus près des besoins des territoires.
- C'est une **démarche partenariale** qui vise à fédérer les habitants et les acteurs de la santé autour d'un projet partagé et de priorités de santé pour lesquelles des réponses sont à apporter.
- La santé y est prise en compte de façon globale et décloisonnée, en associant de multiples partenaires du social, du médico-social, du sanitaire, de l'éducation, de l'habitat, et s'appuie sur des démarches participatives.

Le CLS prend en compte la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmité ».

## La finalité d'un Contrat Local de Santé

- ⇒ Réduire les inégalités environnementales, territoriales et sociales de santé,
- ⇒ Fédérer les acteurs de la santé autour d'un projet partagé,
- ⇒ Apporter des réponses transversales, coordonnées et concrètes aux enjeux de santé rencontrés par la population sur le territoire.

## Les grandes étapes de la démarche

- ⇒ Une **évaluation** du 1<sup>er</sup> Contrat Local de Santé (2017-2019) et partage du bilan,
- ⇒ Une phase de diagnostic de santé partagé comprenant une enquête auprès de la population,
- ⇒ La mobilisation de plus de 50 partenaires dans 7 groupes de travail thématiques,
- ⇒ Un **plan d'actions** comprenant **25 fiches actions** s'inscrivant dans **4 axes** pour répondre aux priorités retenus, ainsi que **13 pilotes d'actions** et de multiples partenaires mobilisés.
- ⇒ Le 2<sup>ème</sup> Contrat Local de Santé est signé le **7 octobre 2021**, pour une durée de **5 ans**.

## Quelques chiffres

- ⇒ Une mortalité générale supérieure de **12%** par rapport à la moyenne nationale,
- ⇒ Une surmortalité prématurée évitable supérieure de **54%** par rapport à la moyenne nationale,
- ⇒ Selon l'indice comparatif de mortalité (ICM) sur le Pays de Guingamp la surmortalité prématurée évitable a diminué de **5 points** entre la période **2006-2010** et la période **2011-2015**,
- ⇒ La part de jeunes ni en emploi ni en formation dépasse les **20 %** sur Guingamp-Paimpol Agglomération,
- ⇒ Un vieillissement du territoire (l'indice de vieillissement en 2017 sur le Pays de Guingamp (**109,35**) est surélevé par rapport à la Bretagne (**94,6**) mais cache une disparité entre Guingamp-Paimpol Agglomération (**127**) et Leff Armor Communauté (**91,7**),
- ⇒ Une personne sur 2 de plus de 80 ans vit seule,
- ⇒ **19 %** des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au coût du chauffage.

## Des problématiques locales qui nécessitent des réponses stratégiques et opérationnelles

Axes thématiques	Objectifs
Prévention / promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la santé mentale et prévenir le risque suicidaire</li> <li>Promouvoir la santé des jeunes</li> <li>Promouvoir la santé environnement</li> <li>Promouvoir la santé au travail</li> </ul>
Organisation des parcours de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la présence et l'accueil d'internes en médecine générale</li> <li>Développer les réseaux locaux de professionnels de santé et la connaissance du maillage territorial</li> <li>Faciliter l'accès aux professionnels de santé en proximité</li> </ul>
Populations vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le lien social pour lutter contre l'isolement</li> <li>Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et leurs aidants</li> <li>Préserver l'autonomie des personnes vulnérables</li> </ul>
Participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer les citoyens à la politique santé du territoire</li> </ul>

Les actions engagées feront l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation permettant de mesurer les impacts de ces dernières. Le CLS a vocation à s'adapter et à évoluer aux fonctions des réalités afin d'atteindre les objectifs fixés.

Actions envisagées	Problématiques identifiées	Mise en œuvre en 2021/2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser et former les citoyens pour prévenir du suicide</li> <li>Communiquer, intervenir et soutenir après un suicide</li> <li>Conforter l'ancrage territorial du collectif « Santé mentale »</li> <li>Déployer la formation Premier secours en santé mentale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une surmortalité dû au suicide très supérieure au niveau régional sur le territoire</li> <li>Une lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques à poursuivre</li> <li>Mieux outiller tout citoyen sur la santé mentale pour repérer et accompagner face à une situation de détresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'un dispositif d'accompagnement des endeuillés</li> <li>Mise en œuvre de la Semaine d'information sur la santé mentale au mois d'octobre</li> <li>Une formation existante et opérationnelle en cours de déploiement sur le territoire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact de la crise sanitaire COVID 19 pouvant amplifier des situations déjà fragilisées,</li> <li>Le constat d'une dégradation forte de la santé mentale des jeunes depuis la crise sanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les difficultés, les manques et les besoins des jeunes, association les jeunes à la démarche</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des déplacements favorables à la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une forte dépendance à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail, supérieur à la moyenne bretonne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire un programme d'actions conciliant écologie, mobilité, accessibilité et santé (en lien avec les démarches déjà existantes)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir la maîtrise de stage auprès des médecins généralistes</li><li>• Organiser l'accueil des internes de médecine générale sur le territoire</li><li>• Organiser un séminaire de rencontre pour professionnels de santé</li><li>• Accompagner les dynamiques territoriales en faveur des CPTS (communautés professionnelles territoriales de sante)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constat d'importantes difficultés d'accès aux soins,</li><li>• Un déficit de professionnels de santé ne permettant pas d'assurer efficacement l'accès aux soins de la population</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'une journée de promotion de la maîtrise de stage et appui à l'organisation de la formation</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer le réseau des visiteurs à domicile sur Guingamp-Paimpol Agglomération</li><li>• Accompagner les aidants en tant qu'acteur de la solidarité et développer le temps de répit</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un vieillissement du territoire et une attention forte à porter pour soutenir les aidants</li><li>• Un isolement des personnes âgées qui peut accélérer la perte d'autonomie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite des réflexions et formalisation des propositions</li><li>• Un temps d'échange et d'informations ouverts à tous est prévu</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Formaliser un groupe de travail associant les citoyens sur les questions de santé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre la réflexion et la construction de réponse pertinente sur les enjeux de santé avec les citoyens</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Temps de rencontre prévus avec les Conseils de Développement des territoires pour accompagner leurs réflexions et projets autour de la santé</li></ul>

## 4 AXES STRATEGIQUES, 11 OBJECTIFS ET 25 ACTIONS

### Axe 1 : Prévention et promotion d'une santé durable

- FICHE ACTION 1.1. Conforter l'ancrage territorial du collectif « Santé mentale »
- FICHE ACTION 1.2. Déployer la formation Premier secours en santé mentale
- FICHE ACTION 1.3. Sensibiliser et former les citoyens pour prévenir du suicide
- FICHE ACTION 1.4. Communiquer, intervenir et soutenir après un suicide
- FICHE ACTION 1.5. Comprendre et analyser les passages à l'acte suicidaires pour prévenir du suicide en développant la formation et la recherche action
- FICHE ACTION 1.6. Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge
- FICHE ACTION 1.7. Accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire
- FICHE ACTION 1.8. Engager des actions de prévention dans le cadre du Moi(s) sans tabac
- FICHE ACTION 1.9. Formaliser le réseau d'acteurs en Santé environnement du territoire
- FICHE ACTION 1.10. Organiser des journées thématiques Santé Environnement auprès des élus/techniciens du territoire
- FICHE ACTION 1.11. Développer un programme de sensibilisation et de formations pluriannuelles
- FICHE ACTION 1.12. Faciliter l'accès et promouvoir une alimentation de qualité
- FICHE ACTION 1.13. Promouvoir des déplacements favorables à la santé
- FICHE ACTION 1.14. Sensibiliser et former sur la qualité de vie au travail

### Axe 2 : Organisation des parcours de santé

- FICHE ACTION 2.1. Promouvoir la maîtrise de stage auprès des médecins généralistes
- FICHE ACTION 2.2. Organiser l'accueil des internes de médecine générale sur le territoire
- FICHE ACTION 2.3. Organiser un séminaire de rencontre pour professionnels de santé
- FICHE ACTION 2.4. Accompagner les dynamiques territoriales en faveur des CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé)
- FICHE ACTION 2.5. Promouvoir l'expérimentation de la télémédecine

### Axe 3 : Populations vulnérables et leurs aidants

- FICHE ACTION 3.1. Développer le réseau des Visiteurs sur Guingamp-Paimpol Agglomération
- FICHE ACTION 3.2. Accompagner les aidants en tant qu'acteur de la solidarité et développer le temps de répit
- FICHE ACTION 3.3. Sensibiliser et former les acteurs de structures recevant du public à l'accueil des personnes en situation de handicap et leurs aidants
- FICHE ACTION 3.4. Organiser un temps fort sur la vulnérabilité et le partage d'informations
- FICHE ACTION 3.5. Organiser une conférence pour sensibiliser au repérage de la perte d'autonomie à l'attention des élus, secrétaires de mairies, médecins généralistes/libéraux

### Axe 4 : Innovation et participation citoyenne

- FICHE ACTION 4.1. Formaliser un groupe citoyen dédié à la politique santé du territoire CLS